

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 9 mai 2019

La présidente, Mme Véronique Villaine, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Elle remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Elle remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

#### 1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 64 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Thérèse Betchov Heidrich, Claudine Deprez, Caroline Félix, Stella Motta Larrivé, Alexandra Rao, MM. Sébastien Bertherin, Daniel Calabrese, Eric Dällenbach, Charanjit Dhanjal, Fernando Henriques Amaral Rodrigues).

1 arrivera plus tard (Mme Natacha Bello).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. La présidente déclare la séance du Conseil communal ouverte.

La présidente s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

- Dans les délais, le Bureau a reçu une interpellation :
  - Interpellation de M. Patrick Messmer intitulée « Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, la présidente demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :
- 1. Appel et ordre du jour.
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mars 2019.
- 3. Communications du Bureau.
- 4. Communications de la Municipalité.

#### Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 54** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B.

#### Préavis - Première lecture

- 6. **Préavis municipal n° 55** relatif à la demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive.
- 7. **Préavis municipal n° 56** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons.
- 8. **Préavis municipal n° 57** relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires.
- 9. **Préavis municipal n° 58** relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul.

#### Autres objets

- 10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland » et nomination d'une Commission.
- 11. Interpellation de M. Patrick Messmer intitulée « Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ».

#### **Divers**

- 12. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour ainsi modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **Décision**

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

## 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mars 2019

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

#### Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 mars 2019.

#### 3. Communications du Bureau

- Par courrier du 25 mars 2019, la Municipalité a requis un délai complémentaire pour la réponse à l'interpellation de M. Rupert Schildböck intitulée « Situation actuelle de la planification de l'aménagement du territoire de la Commune de Gland ». Cette demande a été approuvée par le Bureau et la réponse de la Municipalité à l'interpellation précitée est attendue pour la séance du Conseil communal du 27 juin 2019.
- Le 1<sup>er</sup> avril 2019, le Bureau a rencontré la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- La traditionnelle réunion annuelle entre les présidents, les chefs des groupes politiques, la Municipalité et le Bureau élargi du Conseil communal s'est également tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019.
- En date du 9 avril 2019, le Bureau a appris avec grande tristesse le décès de M. Yannick Gysler, fils de Mme Christine Cretegny et beau-fils de M. le Syndic Gérald Cretegny. La présidente leur a adressé par écrit ses condoléances au nom du Conseil communal, qui est en pensée avec eux dans ce moment de deuil. Elle remercie toutes les personnes présentes de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.
- Par courrier du 15 avril 2019, la Municipalité a informé le Bureau du report de sa réponse au postulat de Mme Sabine Million-Courvoisier intitulé « Promotion économique : connaître la vision (pourquoi pas disruptive) de la Municipalité », initialement prévue lors de la présente séance.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2019, la présidente a été invitée au traditionnel repas de soutien du FC Gland, qui a rassemblé plus de 300 personnes, avec une très belle organisation.
- Le 5 mai 2019, la présidente a participé au 70<sup>ème</sup> Giron des Musiques de La Côte Ouest, à Gland. Elle laissera le soin à Mmes les Municipales Christine Girod ou Isabelle Monney d'en dire plus à ce sujet.

- Le 19 mai prochain sera jour de votation populaire. Deux objets fédéraux seront soumis à votation, à savoir :
  - Loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA);
  - Mise en œuvre d'une modification de directive de l'UE sur les armes (Développement de l'acquis de Schengen).

La présidente rappelle aux Conseiller(ère)s de ne pas oublier de voter et de faire voter autour d'eux(elles).

- La sérénade offerte à la présidente du Conseil communal par la fanfare de Gland aura lieu le mardi 11 juin 2019, derrière le collège de Grand-Champ et, en cas de pluie, au restaurant scolaire de ce bâtiment. La présidente remercie les Conseiller(ère)s lui ayant déjà répondu s'agissant de leur présence et prie les autres de bien vouloir le faire assez rapidement.
- La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019, à 19h00.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 28 septembre 2019. La présidente remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire à la fin de la présente séance afin qu'une ou plusieurs équipes du Conseil communal y soient représentées.

#### 4. Communications de la Municipalité

- **M. Gérald Cretegny,** Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)
- Le rapport de gestion sur l'exercice 2018 sera prochainement adressé aux Conseillers. Pour la première fois, il sera accompagné d'un « Rapport 2018, en Bref ». Cette nouveauté présente en quelques lignes tout de même une douzaine de pages dans un format plus petit que son grand frère une approche plus politique de la gestion communale de l'année écoulée, soit une vision hélicoptère par dicastère. La Municipalité se réjouit de recueillir les commentaires des Conseiller(ère)s à ce sujet. Ce rapport sera distribué en tout-ménage à la population après la prochaine séance du Conseil communal du 27 juin 2019.
- Région de Nyon : le dernier Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est tenu le 2 mai dernier à Trélex. Il a en particulier accepté 3 préavis accordant des soutiens DISREN, soit :
  - Préavis n° 39-2019 Soutien à la réalisation de la nouvelle Usine à Gaz
  - Préavis n° 42-2019 Soutien à la réalisation de la Maison des vins de La Côte
  - Préavis n° 43-2019 Réalisation d'aménagements cyclables en traversée de Perroy.

D'autre part, les Conseiller(ère)s se rappellent qu'une révision statutaire est en cours, laquelle vise à introduire le DISREN dans les statuts avec force obligatoire, puisqu'à ce jour 38 communes sur 42 ont adopté le DISREN et 4 communes ne participent pas aux investissements régionaux. Il s'en suit une solidarité à deux vitesses qui n'est pas correcte à terme.

La consultation qui a été réalisée, à laquelle une Commission ad hoc du Conseil communal de Gland a participé, a démontré que 90 % des organes communaux consultés sont favorables à cette intégration du DISREN dans les statuts. Cependant, ce n'est pas suffisant. Il suffit en effet qu'une seule commune refuse la nouvelle version des statuts pour que l'on en revienne aux statuts actuels. Ce n'est pas catastrophique en soit, mais cela fait perdre un temps précieux pendant lequel aucun investissement ne serait réalisé au niveau de la région. Le Comité de direction de la Région de Nyon a donc décidé de reconduire la situation actuelle et de faire passer un préavis pour le DISREN optionnel auprès de toutes les communes membres afin de bénéficier de cet outil le plus tôt possible, soit à la rentrée 2020 ou au début de l'année 2021.

Concernant les attaques dont la Région de Nyon est la cible actuellement, il renvoie les Conseiller(ère)s au site Internet *www.regiondenyon.ch* où il(elle)s y trouveront la réplique factuelle que la Région de Nyon donne à celles-ci.

#### Personnel communal :

#### Arrivées :

- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Caroline Tonti, assistante en communication, au Secrétariat municipal;
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Miranda Pagoni, architecte, au Service des bâtiments et de l'urbanisme (ci-après : SBU);
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : M. Arnaud De Mestral, horticulteur-paysagiste, au Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE);
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Maeva Lasbet, travailleuse sociale de proximité (ci-après :TSP), au Service de la jeunesse;
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : M. Michaël Perillat-Mercerot, collaborateur voirie au Service des eaux, au SIE;
- au 1<sup>er</sup> avril 2019 : Mme Virginie Faillettaz : passe de coordinatrice pédagogique à déléguée à l'enfance, au Service de la jeunesse.
- au 1er mai 2019 : M. Daniel Barras, concierge, au SBU;
- au 1<sup>er</sup> mai 2019 : Mme Coralie Strehl, assistante à la promotion économique, au Service de la population (ci-après : SPOP);
- au 1<sup>er</sup> mai 2019 : Mme Jennifer Herger, promotion en Cheffe de l'Office de la communication, au Secrétariat municipal.

#### Départs :

- au 31 mai 2019 : M. Franco Duperret, fontainier, au SIE.

La Municipalité a d'autre part le chagrin d'annoncer que M. Christophe Desmaris, assistant de sécurité publique (ASP) au sein du SPOP, est décédé le 28 avril 2019. La Municipalité formule ses condoléances à l'égard de ses parents, de son frère, de ses proches et de son équipe ASP, qui l'a beaucoup soutenu pendant sa maladie et se retrouve amputée d'un collègue très apprécié. Il était tout aussi apprécié par la population. Il remercie toutes les personnes présentes de se lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

A ce jour, deux postes d'ASP sont ouverts aux postulations.

**Mme Isabelle Monney**, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Nouvelle saison culturelle: la Ville de Gland proposera désormais une saison culturelle complète à Grand-Champ, avec du théâtre jeune-public, des musiques actuelles, des concerts de musique classique et du théâtre. Des nouveaux types d'abonnements sont proposés, soit des abonnements « Comme d'habitude » avec 6 spectacles pour CHF 200.-, ou des abonnements « Découvertes » pour 6 ou 10 spectacles, qui permettront de se faire son propre abonnement. Un stand billetterie sera proposé les mardis de juin au foyer du théâtre de Grand-Champ.
- <u>Fête des voisins</u>: celle-ci aura lieu le vendredi 24 mai. Comme chaque année, l'Administration communale met à disposition tout le matériel pour organiser cette fête conviviale qui permet aux habitants des quartiers de mieux faire connaissance. Les tables et bancs sont à réserver auprès du SPOP.
- <u>Fête de la Danse</u>: la Fête de la Danse, portée depuis 3 ans en collaboration avec la ville de Rolle, a été organisée dans le cadre du Giron des Musiques de La Côte Ouest le week-end dernier. Elle tient à saluer la belle participation et les échanges entre les porteurs de ces deux événements. Le Photo Club de Gland était également de la partie pour immortaliser tous ces moments et en faire une exposition tout prochainement à la salle des Colonnes de Grand-Champ.
- <u>EMS « Le Chêne »</u>: les résidents de l'EMS Bellevue de Begnins déménageront début juin pour prendre possession de leurs nouvelles chambres dans l'EMS « Le Chêne ». Ce sont des jeunes, encadrés par les TSP de la commune, qui accompagneront les aînés et les aideront à préparer ce déménagement. Elle remercie la Fondation Belle-Saison et le Service de la jeunesse pour la belle collaboration et pour leur implication afin que ce projet intergénérationnel soit une réussite. L'inauguration du bâtiment aura lieu le 21 juin en

présence de Mme la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz. Elle sera suivie d'un après-midi « portes ouvertes ».

- Réseau Logement Romand: l'Office fédéral du logement (OFL) envisage de lancer un réseau logement en Suisse romande, suivant le modèle existant déjà en Suisse alémanique. L'objectif est avant tout de renforcer les politiques communales du logement par l'échange de pratiques et l'apprentissage mutuel entre responsables des administrations communales romandes en charge du logement. Le réseau offrira deux rencontres par année, l'une au printemps et l'autre en automne. La première rencontre aura lieu en octobre 2019. C'est Mme Sonja Vuarnoz, déléguée aux affaires sociales et logement, qui représentera la ville de Gland.
- <u>Visions du Réel</u>: pour cette 5<sup>ème</sup> année consécutive et pour les 50 ans de Visions du Réel, la fréquentation a été en hausse, et les éléments en lien avec le festival comme les concerts ou l'exposition de M. Nicolas Brodard, visible jusqu'à ce jour au foyer du théâtre de Grand-Champ, ont apportés énormément de ferveur et d'engouement à cet événement. Cette exposition, qui met en lumière le M. le Conseiller fédéral Alain Berset, a reçu le Swiss Press Award 2019.
- <u>Cheminement historique</u>: le cheminement historique va accueillir, jusqu'en octobre, des balades-ateliers sur le thème de l'ornithologie. Elles vont permettre de découvrir la nature et tout particulièrement les oiseaux. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du Service de la culture ou sur le site Internet *www.sentierhistoriquelacote.ch*. Le nombre de participants est de 16 au maximum par atelier et les premiers ateliers auront lieu les 15 et 18 mai prochain. Le départ est fixé à 14h30 à Montoly pour rejoindre La Lignière vers 16h00.
- <u>Walk-bike-brunch</u>: cette nouvelle manifestation propose une journée sport et santé ouverte à tous. Les participants partiront de la Salle communale pour suivre un parcours, chacun à son rythme, à pieds, à vélo, en famille, et se clôturera par un brunch à la Salle communale. Elle aura lieu le dimanche 23 juin 2019.

#### M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

#### **Domaines**

• Au niveau de Gare-Sud, des conteneurs ont pris place sur un terrain appartenant à la Commune. Il ne s'agit pas là de travaux qui auraient été commencés sans en aviser le Conseil communal, mais simplement d'une location d'une partie de cette parcelle, pour une durée déterminée de 2 ans, par rapport à la construction de l'Ellipse et de l'hôtel.

#### **Finances**

• Un bouclement de crédit de préavis est annoncé, à savoir :

Préavis municipal n° 23/2017 relatif à l'assainissement du bruit dans le secteur « Avenue du Mont-Blanc »		
Crédit d'investissement accordé	CHF	1'300'000.00
Total des dépenses engagées et payées	CHF	1'090'703.95
Total des subventions reçues	CHF	555'798.11
Investissement net	CHF	534'905.84, soit 41.1 % du crédit accordé
Solde disponible	CHF	765'094.16
Amortissement cumulé	CHF	115'603.95
Solde à amortir	CHF	419'301.89

Lors de la dernière séance du Conseil communal, les déclarations qu'il a faites par rapport aux comptes n'ont vraisemblablement pas été très claires. Les comptes 2018 seront bientôt transmis aux Conseiller(ère)s et ont déjà été transmis à la Commission des finances. Comme il l'avait dit, ces comptes vont bien, avec un excédent de revenus de CHF 3'010'393.-, pour une marge d'autofinancement de CHF 6'894'931.-. Les chiffres de 2017 étaient similaires en terme de marge d'autofinancement, mais les revenus engrangés en 2018, notamment par les impôts, sont de CHF 4 Mios supérieurs à ceux de 2017. La péréquation a donc fait qu'il a fallu travailler plus pour obtenir la même chose. Les comptes 2018 sont tout à fait bons, avec cette

marge d'autofinancement de près de CHF 7 Mios, sachant en plus que la dette n'a pas cessé de baisser et est actuellement de CHF 57'155'000.-. La dette par habitant est la plus basse depuis 1985, où il y avait environ 5'000 habitants, ce qui est un bon signe. Contrairement à d'autres communes qui dégagent une marge d'autofinancement qui risque de ne pas suffire en raison de l'augmentation de la dette, la ville de Gland jouit d'une certaine marge de manœuvre et il n'y a pas de raison de « jouer serré » au niveau des emprunts en raison du taux d'intérêt négatif.

La Municipalité a envoyé aux présidents des groupes représentés au Conseil communal une copie de la lettre que la Municipalité avait envoyée au Conseil d'Etat ainsi que la réponse de ce dernier, notamment sur la péréquation et sur le fait que les informations étaient reçues trop tard pour pouvoir réagir. La Municipalité a trouvé que la réponse du Conseil d'Etat était dans son ensemble positive, cela va bien sûr en être discuté dans la réforme de la péréquation, et que la problématique qui se pose aux communes était comprise.

#### Sports et promotion économique

- La cérémonie des Mérites sportifs régionaux a eu lieu le 28 mars 2019. Deux sportifs glandois ont été récompensés, soit Mme Anaïs Minotti et M. Timothée Minotti, d'Agya Gland. M. Michel Girardet craignait à l'époque un déséquilibre, ce qui n'a pas été le cas cette année, car il y a eu une belle répartition entre Nyon, Gland et Rolle. La bénévole de l'année, à savoir Mme Marie-Ange Zaugg, du Judo Team Nyon, habite à Gland. Les nominés ont été soumis au vote du public par le biais du quotidien « La Côte » et n'a pas dû être modifié par les membres du jury, dont il fait partie notamment.
- La course « Gland Spring Run », deuxième du nom, qui a eu lieu le 28 avril dernier, s'est bien déroulée, malgré la pluie. Sur plus de 1'000 personnes inscrites, 884 participants ont pris part à la course, soit un taux de défection d'environ 10 %. Pour une course gratuite et au vu de la météo, cela est un très bon signe. Il a été remarqué un vrai engouement pour cette course, les participants aiment le parcours. L'organisation ne se fait dès lors pas pour rien. Les 2/3 des participants étaient glandois. La prochaine édition est d'ores et déjà fixée au 26 avril 2020.
- Le samedi 25 mai prochaine aura lieu « La Suisse bouge », de 11h00 à 19h00, à En-Bord. Il y aura notamment des démonstrations sportives, des châteaux gonflables, à boire et à manger, ceci en collaboration avec la Fête du Skate Park.
- Les 29 et 30 juin 2019 aura lieu le Street Tournoi Foot & Basket, ainsi qu'un tournoi de Handi basket, à Grand-Champ. L'inscription coûte CHF 60.- par équipe et peut se faire sur le site Internet de la commune.
- L'application Sport City Tour, qui peut être téléchargée gratuitement sur Androïde ou sur AppStore, est une application sportive permettant de suivre différents chemins sportifs par géolocalisation, avec différents exercices. Il invite chacun à la télécharger.

#### **Mme Christine Girod**, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- <u>Etablissement primaire</u>: les travaux pour la rénovation des bâtiments des Perrerets ont débuté le 25 février dernier. Conformément aux vœux émis par la Commission technique et afin d'assurer la bonne marche de l'établissement durant la période des travaux, notamment pour la rentrée scolaire 2019, les mesures suivantes ont été prises :
  - Une séance d'information à l'intention des enseignants, des responsables de l'UAPE Univert, de la Pause-Déj, de la Fondation de Vernand et des concierges sera organisée le 18 juin prochain.
  - Une seconde séance d'information à l'intention des parents, de l'Association des parents d'élèves et à un public plus large aura lieu le mardi 25 juin à 19h00.

L'idée est qu'il y aura à déplacer 8 classes dans les Portakabin qui sont installés dans la cour de la récréation et c'est vrai qu'il y a de nombreux points à aborder à ce sujet. Elle tient à souligner la très bonne collaboration qu'elle a avec le SBU concernant ce chantier.

 <u>Fête du Skate Park</u>: cette fête aura lieu le samedi 25 mai de 10h00 à 18h00. Le Collectif Quartier assurera l'organisation du Contest. Des animations et des présentations sont au menu de cet événement. • Camps de ski, sorties culturelles, courses d'école : L'école est gratuite !

En date du 29 mars 2019, les communes et associations scolaires ont reçu, par voie de communiqué de presse, la décision émanant du Conseil d'Etat vaudois d'appliquer la jurisprudence fédérale dès la rentrée scolaire 2019-2020.

Pour rappel, cette jurisprudence prévoit que seuls les frais économisés par les parents pourront leur être facturés, soit un maximum de CHF 10.- à CHF 16.- par jour pour les camps d'une semaine. Les sorties culturelles et visites d'un jour seront gratuites pour les parents.

Le Conseil d'Etat a également rappelé que l'organisation des camps sportifs est une obligation pour les établissements de l'enseignement obligatoire.

Le Conseil d'Etat a adopté les modifications nécessaires au règlement de la Loi sur l'enseignement obligation (LEO). La Municipalité attend maintenant la directive devant préciser l'organisation, en particulier afin de savoir si les élèves pourront encore faire des ventes de pâtisseries ou si d'autres formes de financements pourraient être envisagées. Pour la commune de Gland, cela représente une charge supplémentaire annuelle se situant entre CHF 200'000.- et CHF 250'000.- pour financer les sorties culturelles, les camps de ski et les courses d'école. Le Conseil communal sera bien entendu interrogé sur des éventuels dépassements de budget au cours de l'année 2019 et lors de l'établissement du budget 2020.

- <u>Etablissement secondaire</u>: elle rappelle que la fête organisée pour les 30 ans de Grand-Champ aura lieu les 17 et 18 mai 2019 et elle invite la population à venir voir les animations qui seront préparées par les élèves, notamment un spectacle organisé par les cours facultatifs.
- <u>Conseil d'établissement</u> : la prochaine séance du Conseil d'établissement aura lieu le lundi 20 mai à 20h00.

#### **M. Thierry Genoud**, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Comme les Conseiller(ère)s ont pu le lire dans la presse, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de La Côte (APEC) a validé, dans son assemblée de jeudi passé, la régionalisation de l'épuration, ce qui fait que l'élaboration d'un plan d'affectation au Lavasson va débuter. Celui-ci sera bien évidemment soumis au Conseil communal pour approbation car cette nouvelle station d'épuration se fera sur la commune de Gland.
- EnergeÔ SA et ThermoresÔ SA: s'agissant de la géothermie semi-profonde qui doit voir le jour à Vinzel, le feu vert a été reçu suite à la mise à l'enquête s'agissant du forage exploratoire. La seule opposition déposée a été levée suite aux renseignements qui ont été donnés à l'opposant. Il s'agit là d'une belle perspective pour la société ThermoresÔ SA, dont la commune de Gland participe à 10 % dans le capital-actions. Concernant le chauffage à distance, il est espéré pouvoir bénéficier de cette énergie renouvelable d'ici fin 2021, si tout se passe bien.
- Gare-Sud: cela faisait 2 ans que la Municipalité attendait une réponse de la Direction générale de l'environnement du Canton, s'agissant de la nappe qui a été modifiée par le passage inférieur des CFF. Fait surprenant, la nappe s'est légèrement déplacée et le Canton est entré en matière pour que cette nappe soit pompée et que le plan d'affectation Gare-Sud puisse débuter. Il a quand-même fallu attendre 2 ans pour cette entrée en matière, dont la décision finale avec les tenants et aboutissants est encore attendue. Le plan d'affectation va donc être présenté au Conseil communal d'ici 6 mois maximum.
- Lors de la séance avec la Commission technique s'agissant du préavis municipal n° 54, pour lequel une décision sera prise lors de la présente séance, il a été parlé d'une étude sur les bâtiments scolaires, car il est vrai qu'il est prévu 2 Portakabin pour palier à l'arrivée de nouveaux élèves. Une étude sera lancée par la nouvelle architecte Mme Miranda Pagoni, qui s'est tout de suite lancée dans cette tâche et il espère pouvoir donner des nouvelles à ce sujet tout prochainement.

#### Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Les Conseiller(ère)s ont peut-être lu dans la presse que l'annulation de la Romande Energie Run, organisée par Mme Léa Sprunger, était provoquée par les coûts exorbitants demandés par la Protection civile. Mais il s'agit là d'un raccourci malheureux qui n'est pas du fait de la Protection civile du district de Nyon, mais bien le fruit d'une volonté cantonale.
  - La nouvelle Loi, ainsi que son Règlement d'application, entrés en vigueur le 1er janvier 2019, modifie les tarifs des prestations tout en les unifiant sur le plan cantonal. Ces modifications concernent les points suivants : augmentation du tarif horaire la nuit et le week-end de CHF 20.- à CHF 30.-, suppression des subventions de CHF 30.- par jour de service, subvention qui était déduite des frais facturés aux demandeurs de prestations. Ce changement de règles, lié à la préparation de ce genre de manifestation, ne peut plus être effectué dans le cadre des cours normaux et demande donc des heures de travail supplémentaires qui doivent être facturées. D'autre part, il faut savoir que CoDir pourrait, à la demande d'un organisateur, pratiquer une exonération totale ou partielle sur la facture finale. Dans le cas présent, ce ne sont pas moins de CHF 35'000.- que le CoDir aurait dû prendre en charge. Ces coûts seraient bien sûr reportés sur les communes, ce qui n'est clairement pas envisageable. Il faut également préciser que la Romande Energie Run n'a pas du tout contacté le CoDir pour négocier un éventuel allègement des frais de sécurité, et la voie de la presse n'est peut-être pas le moyen adéquat pour soulever ce problème, qui n'est du fait de la Protection civile du district de Nyon.
- Le mercredi 1<sup>er</sup> mai a eu lieu l'ouverture du marché d'été, accompagné d'un nouveau logo modernisé que le Service de la communication a créé, ainsi que des portiques dans la même optique et dans le même style, qui sont placés aux deux entrées du marché. Le beau temps était au rendez-vous et beaucoup de monde s'est déplacé, que ce soit pour découvrir des produits du terroir de qualité ou pour prendre un apéritif dans une ambiance conviviale. Ce fut une magnifique réussite. Cependant, hier, la météo a fait des siennes, ce qui était dommage car la Commission littering de Gland avait organisé un stand avec deux associations qui s'engagent dans la lutte contre les déchets sauvages. Malgré la pluie, ils ont pu expliquer et présenter leur concept aux fidèles du marché. Elle donne rendez-vous à tous mercredi prochain, avec le beau temps!

#### M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Les places de parc situées au chemin du Lavasson ont été terminées le 20 avril dernier et sont à la disposition des commerces alentours, à leur grande satisfaction il l'espère.
- Les travaux du pont de la Vy-Creuse ont débuté. Un petit couac est survenu au niveau des CFF, qui n'ont pas réussi à couper complètement la ligne électrique et les échafaudages n'ont pas encore été posés, mais cela devrait être fait le week-end prochain. Cela occasionnera bien évidemment une interruption du trafic ferroviaire durant la nuit, qui sera remplacé par des bus.

La circulation sur le pont est maintenant alternée, avec des feux, mais la situation n'est pas optimale et des ajustements vont être mis en place, notamment sur la partie sud où l'on constate que le bus a de la peine à se réintégrer dans le trafic depuis le chemin de la Chavanne sur la Vy-Creuse. Un deuxième feu a été commandé et sera positionné un peu en aval afin que le bus puisse se réinsérer lorsque la signalisation passe au vert.

## PREAVIS AVEC DECISION

- 5. Préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B
- Mme Angelita Galvez, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), rappelle le vœu formulé par dite Commission, qui est le suivant :
  - Lorsque la solution pérenne sera envisagée, la COFIN souhaiterait que le préavis soit présenté en avance.

A la demande du Bureau, l'amendement proposé par la COFIN dans son rapport a été revu. Elle lit dès lors l'amendement proposé, lequel a été modifié comme suit :

« La COFIN estime que le nouveau projet artistique doit être financé par le fonds d'acquisition d'œuvres culturelles. Elle propose donc de retrancher du crédit accordé la somme de CHF 20'000.- »,

puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis amendé de façon à ce que le nouveau projet artistique soit financé par le « fonds d'acquisition d'œuvres culturelles » à hauteur de CHF 20'000.-, diminuant d'autant le crédit demandé.

- M. Rupert Schildböck, 1<sup>er</sup> membre et rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions de dite Commission recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La présidente constate que les conclusions des deux rapports vont dans le sens du préavis et que la COFIN présente un amendement. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur l'amendement proposé, puis discussion et vote sur les conclusions, amendées ou non, de ce préavis. La présidente rappelle que quelle que soit l'issue du vote sur les amendements, les Conseiller(ère)s restent libres ensuite quant à leur vote au sujet du préavis amendé ou non.
- L'ensemble des Conseiller(ère)s est d'accord avec cette manière de procéder.
- La discussion est ouverte sur l'amendement proposé par la COFIN, lequel a été corrigé et est le suivant :
  - « La COFIN estime que le nouveau projet artistique doit être financé par le fonds d'acquisition d'œuvres culturelles. Elle propose donc de retrancher du crédit accordé la somme de CHF 20'000.- ».
- M. Rasul Mawjee: déclare que l'amendement proposé par la COFIN mérite une petite explication. Les Conseiller(ère)s savent que, sur le budget annuel, il y a une dotation de CHF 20'000.- qui est faite chaque année pour les œuvres culturelles. Les membres de la COFIN ont estimé que toutes les œuvres culturelles devaient être mises dans un même panier pour pouvoir faire des investissements en conséquence. C'est comme si à nos enfants on donnait de l'argent de poche pour le mois et que, lorsqu'ils voudraient sortir le samedi soir, ils demandaient un complément. C'est pour cette raison que la COFIN propose que ces CHF 20'000.- soient pris dans le budget prévu pour les œuvres culturelles. Si la Municipalité estime que ce montant n'est pas suffisant, que ce soit au niveau du budget que ce montant soit augmenté. Dans la proposition de la COFIN, le démontage de l'œuvre existante au montant du présent préavis n'est pas du tout contesté.
- Mme Isabelle Monney: relève qu'il faut voir deux choses. Le fonds pour les œuvres culturelles se trouve sous l'égide de la Commission culturelle. Actuellement, cette dernière a plusieurs projets en cours, comme par exemple le développement du réseau des boîtes à livres dans la mesure où plusieurs habitants de quartiers l'on demandé, ainsi qu'un projet pour transformer des cabines téléphoniques Swisscom en cabines de lecture. Il y a aussi un projet de fresque

sur des bâtiments qui est prévu, ainsi que le développement des piécettes au niveau de la machine Vincentime.

Ce projet est un peu différent, tout simplement parce qu'il a été proposé au niveau des écoles et c'est en discutant avec la Commission culturelle que la Municipalité s'est dit qu'il serait envisageable de faire un projet commun avec les écoles et la Commission culturelle, qui pourrait être considéré comme un pourcent culturel en lien avec cette rénovation. Personnellement, elle trouve intéressant de pouvoir avoir cette médiation qui aura un certain coût, c'est sûr, et par la suite les élèves vont pouvoir s'impliquer. Pour donner une chance à ce projet, elle recommande aux Conseiller(ère)s de refuser cet amendement.

- M. Rodolphe Chatagny: a une question par rapport à l'acquisition d'œuvres culturelles qui, pour lui, se fait normalement par un appel d'offres ou une commande auprès d'un artiste. Il est un peu déboussolé et ne voit pas très bien le rapport avec les boîtes à livres.
- Mme Isabelle Monney: explique que le projet des boîtes à livres a été porté par la Commission culturelle car c'est un membre de cette Commission qui a lancé l'idée, à savoir M. Moritz de Hadeln. Cela participe également à la vision de la Municipalité pour amener de la vie dans les quartiers et un peu partout dans la ville.
- M. Jean-Luc Nicolet: trouve qu'il faut un peu remettre l'église au milieu du village. Le préavis n° 54 porte sur des travaux. Ceux-ci entraînent la destruction d'une œuvre d'art donc, pour lui, il faut que ce soit les travaux qui prennent également en charge la remise en place d'une nouvelle œuvre par la suite, une fois que les Portakabin seront enlevés ou à un autre moment.
- <u>M. Guillaume Labouchère</u>: constate que Mme la Municipale Isabelle Monney n'a pas répondu à la question de M. Rodolphe Chatagny de savoir si elle considère les boîtes à livres comme un acquisition d'œuvre.
- <u>Mme Isabelle Monney</u>: explique qu'il s'agit en fait d'un fonds d'acquisition et que ce n'est pas un montant qui est au budget. Si la Commission culturelle a envie de développer un projet culturel, elle le soumet à la Municipalité qui lui donne ensuite son accord ou non pour prendre l'argent dans ce fond.
- <u>M. Guillaume Labouchère</u>: relève que cela ne répond toujours pas à la question. Comme il s'agit d'un fonds d'acquisitions, il aimerait savoir si n'importe quel projet culturel pourrait être financé par ce biais dès qu'il y a un achat.
- <u>Mme Isabelle Monney</u>: répond par l'affirmative.
- M. Yves Froidevaux: souhaiterait savoir s'il existe un Règlement sur ce fonds d'acquisition d'œuvres culturelles car il a cherché sur Internet et n'a rien trouvé. Il serait bien d'en faire un car cela permettrait de savoir à quoi ce fonds sert réellement, de définir les rétributions, et cela éviterait le débat. Il invite donc la Municipalité à se pencher là-dessus, et cela devrait même être une obligation.
- M. Gérald Cretegny: déclare qu'il n'existe pas de Règlement sur ce fonds d'acquisition, mais qu'il existe un Règlement de la Commission culturelle. Cette dernière fait des propositions à la Municipalité, qui décide des montants alloués. Cette manière de faire a très bien fonctionné jusqu'à maintenant. Dans le présent préavis, les travaux qui seront effectués sur l'école engendreront la destruction de l'œuvre actuelle. Dans ce cadre-là, il est parti de l'idée de faire comme s'il s'agissait d'un bâtiment neuf et d'attribuer un fonds à la nouvelle œuvre culturelle. Tel que mentionné dans le préavis, en remplacement de l'œuvre existante, le développement d'un nouveau projet artistique sera proposé à la Commission culturelle. Si l'œuvre existante était restée, il est clair qu'aucun montant n'aurait été attribué pour la remplacer.
- M. Moritz de Hadeln: en tant que membre de la Commission culturelle, ne peut que confirmer que les boîtes à livres viennent bien de cette dernière. La Commission culturelle a longuement discuté de la forme très originale qu'ont ces boîtes à livres par rapport à ce qui a été fait dans d'autres communes. Il s'agit réellement d'une création utile car cela permet à la population d'avoir accès à des livres et en même temps à une œuvre d'art. Il s'étonne quand-même de deux choses. D'abord, le texte de l'amendement présenté ce soir par la COFIN n'est pas le même que celui mentionné dans le rapport de cette Commission, que les Conseiller(ère)s ont reçu, et il aimerait savoir pourquoi ? En outre, il s'étonne beaucoup que la COFIN, sans consulter le Service de la culture ou un membre de la Commission culturelle, décide 7 mois

avant la fin de l'année de supprimer CHF 20'000.- au bénéfice d'un autre investissement, ce qui lui paraît aller au-delà des compétences de la COFIN, mais cela est son avis personnel. Il invite vivement les Conseiller(ère)s à refuser cet amendement qui, selon lui, priverait la Commission culturelle non seulement des boîtes à livres, mais également d'autres projets très importants pour lesquels la Commission culturelle s'occupe et est souvent à l'origine.

- La présidente explique que le texte de l'amendement a été modifié à sa demande car l'amendement sous sa forme originale ressemblait plus à un vœu. Il fallait faire en sorte que le texte soit présenté sous une forme pouvant être soumise au vote.
- M. Georges Grandjean: relève que les CHF 20'000.- dont il est question ne sont pas acquis et que ce sont les Conseiller(ère)s qui voteront ce soir à ce sujet. Il semblait aux membres de la COFIN que, au vu des travaux qui seront effectués au collège de Mauverney, soit notamment la rénovation de la salle des maître et d'un vestiaire, il n'était pas indispensable de marquer ces derniers et d'allouer un crédit pour l'œuvre artistique, contrairement à ce qui a été fait au collège des Perrerets. Il ne pense pas que ce point nécessite un débat d'une heure et pense qu'il y a d'autres choses plus importantes à traiter.
- M. Yves Froidevaux: déclare que l'attribution du fonds d'acquisition est du ressort de la Municipalité et non pas du Conseil communal. Il pense donc que les Conseiller(ère)s n'ont pas la compétence pour allouer de l'argent pris dans un tel fonds. L'amendement pose dès lors passablement de problèmes. La COFIN aurait plutôt dû proposer un amendement pour retrancher la somme de CHF 20'000.- du montant alloué en émettant un vœu pour que la Municipalité compense ce montant d'une autre façon, mais pas sous cette forme-là. Il trouve que cette manière de faire est confuse et que cela met la Municipalité dans une situation compliquée pour attribuer des montants à d'autres projets.
- Mme Christine Girod: aimerait amener un complément d'informations en qualité de Municipale des écoles, et non pas forcément sur la vision culturelle: ce projet de démolir l'œuvre actuellement en place à Mauverney a déjà fait discuter longtemps les élèves de Mauverney. En effet, au travers du Conseil des délégués, les élèves se sont souvent posé la question de savoir à quoi correspond cette œuvre, ce qu'elle signifie, ainsi que d'autres questionnements de ce type. Les élèves souhaitaient amener un peu de couleur et de décorations sur les murs du Collège. Ils ont donc demandé si la Municipalité serait éventuellement d'accord à ce qu'une fois les élèves participent à quelque chose de ce genre. Et au moment où il a été discuté de faire les travaux prévus dans le préavis, celà a paru évident à la Municipalité, dès le moment où l'œuvre existante sera enlevée, d'imaginer pourquoi pas par la suite, via la Commission culturelle, de faire un projet avec les élèves, d'une manière ou d'une autre, puisqu'ils ont demandé cela. Elle trouve qu'il est important de voir pourquoi l'on arrive avec ce type de projet et d'où cela peut sortir.

S'agissant de la technique financière et de savoir s'il faut attribuer ou pas ces CHF 20'000.-, s'il faut les retrancher ou non, elle invite les Conseiller(ère)s à se pencher un peu sur l'aspect symbolique : on démonte une œuvre d'art. C'est quelque chose qui n'est pas très sympathique, c'est quelque chose d'assez fort et d'assez violent. Elle rassure les Conseiller(ère)s, cela va bien se passer, mais il y a un aspect symbolique qui est important : on ne démonte pas des œuvre culturelles comme cela. Et c'est aussi montrer, de la part de la Municipalité et du Conseil, qu'il n'est pas juste question de détruire une œuvre juste pour détruire, qu'il y a une volonté de faire quelque chose après en impliquant les élèves et une volonté de mettre en valeur les bâtiments. Au moment où la nouvelle œuvre sera en projet, une partie de celle-ci pourrait également entrer dans le budget scolaire pour pouvoir voir exactement ce qu'il faut. Il faut y voir la symbolique : il s'agit d'un bâtiment scolaire, il y a des élèves qui passent-là, et s'ils savent que la Municipalité a aussi cette envie de répondre à leurs besoins, cela va marquer les générations.

M. Rodolphe Chatagny: relève qu'il a été dit que si ces CHF 20'000.- étaient financés par le fonds d'acquisition d'œuvres culturelles, cela empêcherait la Commission culturelle de travailler cette année. Mais cela n'est pas prévu pour cette année, plutôt pour 2021. Il y a dès lors tout à fait le temps de modifier le budget en conséquence, cela ne pose aucun problème. Il faut bien séparer les choses. Il est faux de dire que cette œuvre d'art doit être démontée à cause des travaux. En réalité, elle ne fonctionne plus. Une étude a été réalisée pour la réparer, mais cela serait trop coûteux. Il aurait probablement dû être fait quelque chose à ce moment-là, ce qui aurait permis de faire figurer cela au budget.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Décision

Par 36 oui, 26 non, 1 abstention signifiée, l'amendement proposé par la COFIN est accepté.

- La discussion est ouverte sur le préavis ainsi amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

#### Décision

A une très large majorité, un avis contraire, aucune abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 54 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la salle des maîtres, d'un vestiaire filles, d'une détection incendie, d'une commande de gong, de la mise en conformité des garde-corps et du remplacement de l'œuvre artistique au collège de Mauverney A et B amendé, soit :

- I. d'accorder le crédit de CHF 497'000.- 477'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 497'000.-. 477'000.-.

## PREMIERE LECTURE

# 6. Préavis municipal n° 55 relatif à la demande de crédit complémentaire d'investissement pour l'étude de l'aménagement de la plage de la Dullive

 La séance est fixée au mardi 14 mai 2019 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable,
 M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: M. Maurizio Di Felice, UDC Membres: M. Jean-Philippe Genoud, GdG – M. Cédric Amaudruz, GdG – M. Michel Girardet, PLR – Mme Nitya Duella, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- <u>M. Maurizio Di Felice</u>: remercie les Conseiller(ère)s qui auraient des questions à poser à la Commission technique de bien vouloir les lui envoyer au plus tard jusqu'à dimanche prochain.
- M. Pascal Chollet: déclare que le projet de la plage au lieu-dit La Dullive se présente comme une offre de prestation intéressante au bénéfice de la population de Gland et environs. Elle répond à une demande d'accès au lac confirmée par certaines discussions et votations. Cette infrastructure est prévue sur des terres de productions agricoles, dont certaines avec valeur écologique reconnue.

Nous avons auparavant réalisé un certain nombre de constructions, d'autres le sont au stade de projet ou de désirs. Il pense entre autre – et la liste est non exhaustive – aux terrains de foot, aux projets de STEP, aux projets de patinoire et de piscine, etc.

Suite aux votations de ces dernières années, en tant que producteur et citoyen, il est interpellé par ce grignotage de terre de productions agricoles. Cela a également une incidence sur les surfaces dite de promotion de la biodiversité.

Dans le cas concerné, s'il a bien compris, le bâtiment public est prévu sur une zone de compensation écologique.

Au vu de ce qui précède, il souhaiterait que la Commission technique se penche sur ces notions de pertes de surfaces de production agricoles et à valeur écologique, sachant que le Conseil communal a déjà voté pour améliorer et augmenter la praticabilité de notre bonne vielle plage de La Falaise.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

## 7. Préavis municipal n° 56 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la réfection du collecteur d'eaux claires à la route des Avouillons

• La séance est fixée au mercredi 15 mai 2019 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: Pierre-Alain Bringolf, GdG

*Membres*: Mme Regina Bovet, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – M. Abdoul Ghani Esreb, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Jérôme Frachebourg: aimerait inviter la Commission technique à contrôler la cohérence des coûts annoncés dans ce préavis avec ceux annoncés dans le préavis n° 52, lequel avait été refusé le 7 février dernier. En effet, dans ce dernier préavis, il y avait une ligne de CHF 130'000.- pour les travaux sur le collecteur d'eaux claires, et là on se retrouve avec un total de CHF 188'000.-. Il demande à la Commission technique d'être attentive à cela et de contrôler cette cohérence des coûts.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

# 8. Préavis municipal n° 57 relatif à une demande de crédit d'investissement pour le renouvellement de mobilier scolaire des établissements primaires et secondaires

 La séance est fixée au mercredi 22 mai 2019 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Christine Girod. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: M. Nicolas Aeschmann, PS-Les Verts-POP Membres: M. Evan Lock, GdG – M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues, GdG – Mme Sabine Million-Courvoisier, PLR – Mme Emmanuelle Cosandai, UDC.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

### 9. Préavis municipal n° 58 relatif à une demande de crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et d'achèvement de l'orgue du Temple Saint-Paul

 La séance est fixée au mardi 28 mai 2019 à 19h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Jean-Marc Jaquier, PLR

*Membres*: Mme Béatrice Saxer Brown, GdG – Mme Regina Bovet, GdG – M. Moritz de Hadeln, PS-Les Verts-POP – M. Maurizio Di Felice, UDC,

- + Commission des finances.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

## **AUTRES OBJETS**

- 10. Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Christelle Giraud-Nydegger et consorts du GdG intitulé « Mise en place de mesures d'incitation efficaces et de leviers d'actions adaptés pour créer des logements à prix modérés à Gland »
- La séance est fixée au lundi 13 mai 2019 à 20h00, en compagnie de la Municipale responsable, Mme Isabelle Monney. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre: M. Patrick Wegmann, UDC

Membres: Mme Christelle Giraud-Nydegger, GdG – Mme Rosanna Vaccaro, GdG – M.

Vincent Simon, PLR – Mme Caroline Félix, PS-Les Verts-POP.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean: a bien aimé lire tout le développement sur cette réponse au postulat.
  Par contre, il est étonné que la Municipalité n'ait pas l'intention de profiter des nouveaux outils
  que la Loi sur le logement permet et qui offrent de nombreux leviers pour la construction de
  bâtiments publics.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close.
- 11. Interpellation de M. Patrick Messmer intitulée « Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ? »
- La présidente passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de son interpellation.
- La présidente demande à la Municipalité si elle souhaite répondre séance tenante.
- <u>Mme Isabelle Monney</u>: déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors de la prochaine séance du Conseil communal.

## **DIVERS**

### 12. Divers et propositions individuelles

- <u>M. Guillaume Labouchère</u>: a une question pour la Municipalité s'agissant du revêtement qui se trouve sous la gare, direction sud, qui commence à pas mal onduler. Sera-t-il remplacé à un moment donné où est-ce que cela est normal?
- M. Michael Rohrer: explique que cette rampe a été faite par les CFF et que ce sont ces derniers qui en sont responsables. A son avis, ce sont même des choses qui ont été faites exprès et il craint que la Municipalité ne puisse rien faire à ce niveau-là.
- M. Jean-Luc Nicolet: aimerait donner des nouvelles de l'association VIVAG. L'année dernière, il avait énuméré la progression de dite association depuis le début de sa création. Il se trouve qu'il y a deux ans cette association était composée de 260 membres, que l'année passée elle comptait 275 membres, et que cette année il y a déjà 250 membres inscrits. Cette association fonctionne donc très bien et le chiffre de 250 correspond à 15 membres de plus que l'année passée à la même époque. Il profite de l'occasion pour remercier ses collègues Conseiller(ère)s et la Municipalité pour leur soutien à cette association.

- M. Evan Lock: a constaté que les ellipses de la place de la gare avaient été en partie rénovées. Il aimerait savoir si la deuxième partie va être faite, en particulier l'ellipse située vers l'arrêt de bus, qui est couverte de tags et aurait besoin d'un bon coup de ponçage.
- <u>M. Michael Rohrer</u>: déclare qu'il existe des contrats d'entretien et que des contrôles seront effectués pour voir s'il n'y aurait pas une ellipse qui aurait été oubliée.
- Mme Christine Girod : s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Je me permets de m'adresser à vous ce soir dans le point des divers, et ceci à titre personnel, en tant que présidente du Comité d'organisation du Giron des Musiques, qui a été organisé par la Fanfare de Gland et qui a eu lieu ce week-end.

Nous avons vécu trois jours de manifestation mémorables, des concours pour les jeunes solistes, le défilé, deux concerts d'exception avec tout d'abord le concert de gala donné par le Swiss Army Brass Band le vendredi soir, et le samedi le concert de Mélanie et la famille Oesch's, qui ont fait, tressaillir, trembler et vibrer une foule de près de 1'200 personnes au son d'un yodel moderne, endiablé, et de musiques absolument géniales. Je peux vous assurer que les murs de la salle omnisports de Grand-Champ et les membres de la Fanfare de Gland s'en souviendront longtemps! Surtout que la soirée a continué avec le groupe « Les Pseudos » tard dans la nuit – heure de police oblige – mais je ne dirai pas jusqu'à quelle heure...

L'organisation de ce 70<sup>ème</sup> Giron des Musiques a été, pour le Comité d'organisation, une aventure magnifique et j'aimerais ici remercier toutes les personnes – et il y en a beaucoup parmi vous – qui ont œuvré de près ou de loin pour cette manifestation.

Merci à mes collègues du Comité d'organisation, MM. Daniel Bussy, Arthur Bigler et Jean-Marc Guibert, présents dans cette salle, ainsi que M. Yannick Sublet, président de la Fanfare de Gland, avec qui nous avons tenu 24 séances de Comité bénévole, aux jeunes de la fanfare qui ont endossé avec brio la responsabilité d'une commission, au groupe GSAC, au Photo Club de Gland, aux nombreux bénévoles, aux membres de l'USLG. Merci également au public chaleureux et nombreux qui a fait bon accueil aux animations et au programme mis sur pied.

La solidarité, les appuis et les échanges réciproques ont favorisé une excellente ambiance et ont permis à chacun de comprendre la valeur du travail bénévole et du vivre ensemble dans le but de réaliser un beau Giron des Musiques ! Les quelques 300 musiciens du Giron ont été enchantés de l'accueil qui leur a été réservé à Gland.

Pour notre organisation, nous avons pu compter sur l'appui de nombreux sponsors, partenaires, donateurs et annonceurs, à qui j'adresse mes chaleureux remerciements. Je tiens à souligner l'appui important de mes collègues de la Municipalité de Gland ainsi que de l'ensemble des Services que je remercie pour leur soutien permanent et indéfectible.

La présence, les conseils et l'appui d'une Commune est un baume sur le cœur des sociétés locales, et je vous assure que nous faisons pas mal d'envieux au sein de notre Giron. Pour le comité du 70<sup>ème</sup> Giron de la Côte Ouest et pour moi, cela a été une grande fierté de pouvoir mettre en valeur nos locaux, nos rues, et nos installations et les habitants de Gland et d'accueillir plus de 3'000 personnes sur l'ensemble du week-end.

MERCI à vous tous pour tout et longue vie aux sociétés locales de Gland. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, la présidente donne rendez-vous au jeudi 27 juin 2019 à 19h00 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h10.

Pour le Bureau du Conseil communal :

La présidente :

Véronique Villaine

GLAND.

La secrétaire :

Karine TEIXEIRA FERREIRA



En vertu de l'article 74 du règlement du Conseil Communal de la Ville de Gland, le soussigné désire interpeller la Municipalité au sujet de la politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune

Politique culturelle instaurée ces dernières années sur le territoire de notre commune, et quel avenir ?

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La vie culturelle de notre ville s'est profondément modifiée ces dernières années; en effet, une volonté de professionnaliser ce département a été appliquée par notre Municipalité, confirmée par la création de nombreux postes de travail.

Pour rappel, le budget a plus que doublé ces 8 dernières années, il atteint la somme très importante de 1 700 000.-

Or, l'on constate que l'engagement d'une responsable de la culture a profondément impacté les activités bénévoles, ainsi que le fonctionnement des différentes associations actives dans ce domaine, particulièrement au théâtre de Grand-Champ.

Nous en voulons pour preuve les nombreux comités qui ont cessé leur activité :

 La fête de la Musique, organisée par un comité bénévole, a démissionné en bloc; cette activité n'a pas été remplacée, elle a aujourd'hui disparu.

 Le comité des concerts de musique classique, AGAM, après 30 ans d'activité, a cessé de fonctionner. Ces concerts sont repris par le service de la culture.

 L'association Evento a dû cesser ses activités à Gland en raison de la suppression de la subvention qu'elle recevait depuis presque 20 ans.

A cela s'ajoute le monopole de la buvette, de la billetterie, etc,

On constate une volonté politique de contrôler et de gérer le théâtre par la cheffe de la culture uniquement. La programmation s'en retrouvre complètement uniformisée.

Il est à mentionner également que des manières de travailler prêtent à interrogation, d'où les questions suivantes :

- Comment la Municipalité justifie t-elle l'augmentation des coûts de cette politique alors que l'apport de bénévoles était une solution économiquement intéressante?
- La Municipalité peut-elle répondre à la commission de gestion qui, dans son rapport du 14 janvier 2019, posait la question, sur les charges supplémentaires engendrées par la reprise des activités « culture » au théâtre de Grand-Champ.
- La Municipalité peut-elle établir un rapport des différentes activités des associations et bénévoles, du nombre de spectateurs réels par rapport au montant de la subvention; ceci pour la musique classique, l'humour, la culture et le cinéma. Merci de nous indiquer les chiffres de 2017 et 2018.
- La commission de gestion confirmant dans son rapport qu'elle n'a pas reçu une réponse claire des responsables de la culture concernant les subventions aux associations, la Municipalité peutelle présenter maintenant un rapport précis des montants détaillés qui ont été attribuées aux associations en 2017 et 2018.
- La Municipalité peut-elle expliquer la manière dont sont gerés les subsides culturels de RegioNyon? En effet, il est bon de rappeler à notre assemblée que Gland envoie 2 personnes à ces réunions; la responsable de la culture et.... votre serviteur. Résultat des courses: 12 séances à ce jour, 11 participations personnelles, et 2 du chef de service de Gland.
- La Municipalité souhaite t-elle poursuivre à l'avenir cette politique, par l'augmentation du personnel, des locaux, et des budgets ?

A l'évidence, il y a de nombreuses questions particulièrement dans les subventions comme le soulignaient clairement les conclusions du rapport de gestion (opacité) mais surtout de grandes interrogations dans la population et le public concernant la politique d'utilisation du Théâtre de Grand-Champ.

Je remercie la Municipalité pour sa prochaine prise de position claire et ses réponses constructives